

# LE BILAN SOCIAL 2015 DE LA PETITE COURONNE EN BREF



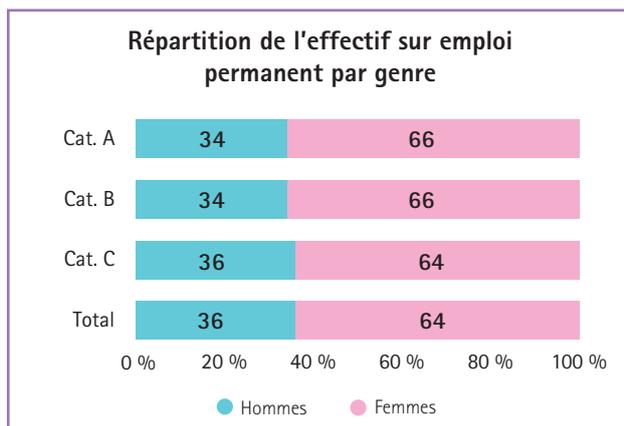
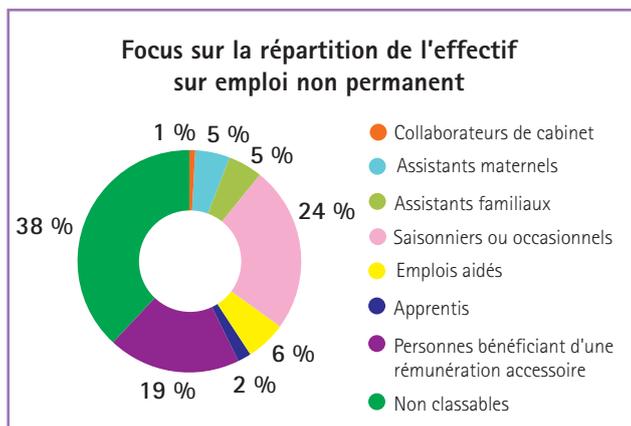
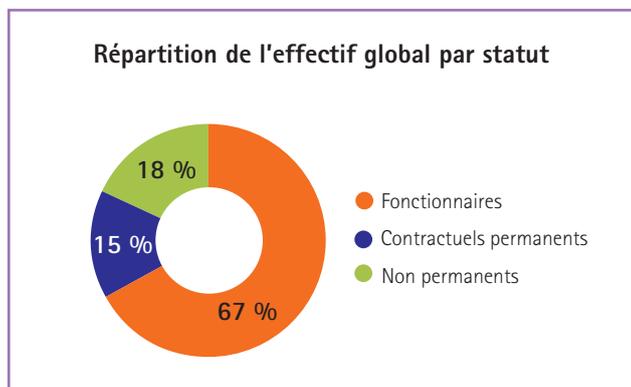
## « Les principales tendances de l'emploi et des effectifs »

Le nombre d'agents territoriaux a augmenté de 1 % entre 2013 et 2015. Cette légère évolution de l'effectif est principalement due à l'accroissement du nombre d'agents sur emploi permanent (+ 1,58 %). On recense davantage de départs que d'arrivées en termes de flux, avec un taux de remplacement en diminution de plus de la moitié. Le taux d'absentéisme global est en augmentation de 0,8 point traduisant un surcroît de 10 % du nombre de jours d'absence.

### STABILISATION DES EFFECTIFS EN PETITE COURONNE

315 rapports sur l'état de la collectivité ont été recueillis, soit un taux de retour de 81 %, permettant une photographie de la situation de 155049 agents recensés au 31 décembre 2015. Parmi les emplois recensés, 103637 sont occupés par des fonctionnaires (titulaires et stagiaires), 23530 par des contractuels sur emploi permanent et 27882 par des agents sur emploi non permanent. Le bloc communal composé des communes, CCAS et CDE constitue 79 % de l'effectif global, représentant ainsi le premier employeur des agents territoriaux de la petite couronne. Les conseils départementaux constituent 15 % de l'effectif, suivis par les EPCI à 5 % et les OPH à 1 %. Pour l'ensemble des effectifs, une progression de 1 % est observée entre 2013 et 2015, soit une légère évolution différenciée par statut se déclinant comme suit :

- + 1,52 % d'agents fonctionnaires ;
- + 1,85 % d'agents contractuels sur emploi permanent ;
- - 1,50 % d'agents sur emploi non permanent.



La répartition des effectifs par statut est identique à celle observée en 2013, avec une prédominance de la part des agents sur emploi permanent à hauteur de 82 % au sein des collectivités de la petite couronne. En dépit d'une légère évolution des effectifs, la proportion des fonctionnaires demeure stable et représente 67 % de l'effectif global.

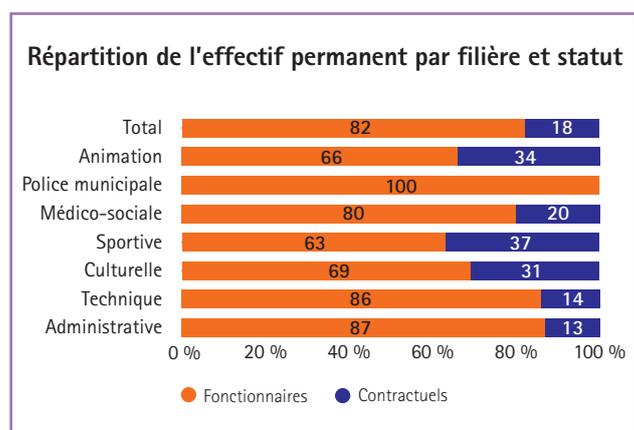
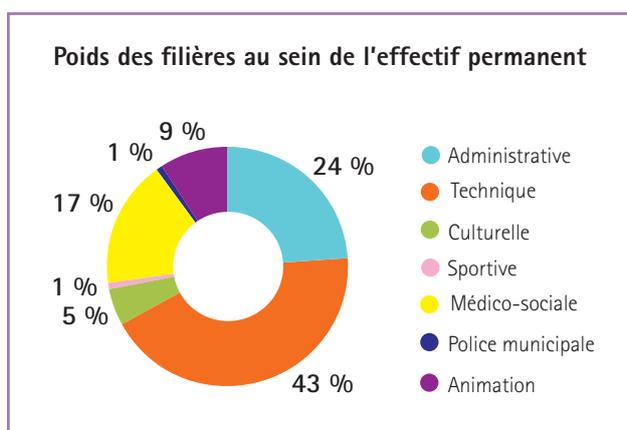
Les emplois fonctionnels, qui représentent 0,24 % de l'effectif global sont majoritairement administratifs (88 %) et masculins (58 %).

L'effectif sur emploi non permanent est en légère diminution malgré la progression de 20 % du nombre d'agents bénéficiant de contrats aidés. Cette progression est essentiellement due à la montée en puissance du dispositif des emplois d'avenir (+ 33 %), qui représentent 63 % des emplois aidés. En revanche, les emplois occasionnels enregistrent une baisse de 10 % et le nombre d'apprentis décroît de 12 %.

En 2015, le taux de féminisation de l'effectif global se stabilise à hauteur de 65 % et varie selon le statut : 64 % de fonctionnaires et 67 % de contractuels. Comme les années précédentes, il y a, en proportion, autant de femmes dans les effectifs globaux, que parmi les agents de catégorie A (+ 2 points).

Le taux de féminisation le plus faible constaté en petite couronne concerne les EPCI à hauteur de 39 % (en diminution de 6 points par rapport à 2013). Cette faible mixité peut s'expliquer par la spécificité des missions des EPCI constitués majoritairement de syndicats spécialisés (informatique, énergétique, restauration, etc.).

Taux de féminisation des agents sur emploi permanent par type de collectivité						
	2015			2013		
	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
Communes, CCAS et CDE	62 %	66 %	65 %	64 %	66 %	65 %
Conseils départementaux	75 %	69 %	75 %	76 %	68 %	75 %
EPCI	37 % ↓	49 %	39 % ↓	44 %	48 %	45 %
OPH	49 %	50 %	48 %	47 %	62 %	47 %
Ensemble des collectivités	64 %	67 %	65 %	65 %	64 %	65 %



43 % des agents territoriaux de la petite couronne travaillent au sein de la filière technique, dont 86 % de fonctionnaires et 55 % d'hommes. Les filières administrative et médico-sociale sont majoritairement féminines à hauteur respectivement de 96 % et 82 %.

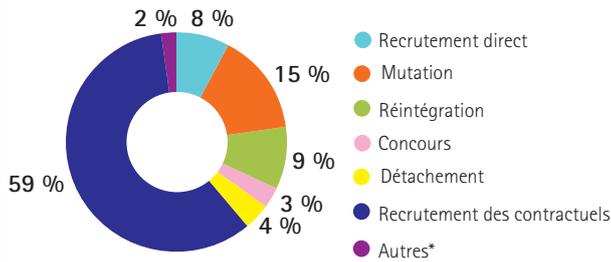
### DAVANTAGE DE MOUVEMENTS DE DÉPARTS QUE D'ARRIVÉES SUR L'ANNÉE

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, l'effectif total a diminué de 3 587 agents, soit une variation de - 2,8 %. L'année 2015 enregistre 7 752 arrivées d'agents sur emploi permanent (dont 59 % de contractuels) et 11 339 départs (dont 57 % de fonctionnaires). On recense davantage de départs que d'arrivées sur l'ensemble de l'effectif permanent, ce qui génère une importante baisse du taux de remplacement en deux ans.

Les mouvements de personnel sur les emplois permanents en cours d'année						
	2015			2013		
	Fonctionnaires	Contractuels*	Ensemble	Fonctionnaires	Contractuels*	Ensemble
Taux d'arrivée	3 %	19 %	6 %	4 %	24 %	10 %
Taux de départ	6 %	21 %	9 %	6 %	19 %	9 %
de remplacement	50 %	93 %	68 %	69 %	198 %	120 %

\* Hors remplaçants

### Les modalités de recrutement des agents sur emploi permanent au cours de l'année



\* Les « autres » regroupent l'intégration directe et le transfert de compétence.

Les fonctionnaires sont recrutés principalement par voie de mutation (15 %), réintégration (9 %) et par recrutement direct (8 %). La part des contractuels dans les mouvements d'arrivée demeure prépondérante (59 %) malgré la diminution de leur taux d'arrivée (- 5 points en 2015). 60 % des contractuels sont recrutés sur un poste vacant, 19 % d'entre eux sont recrutés pour remplacer un fonctionnaire momentanément absent et 6 % recrutés en catégorie A selon les besoins de service. En outre, la majorité des contractuels est recrutée au sein de la filière technique (28 %) et animation (20 %).

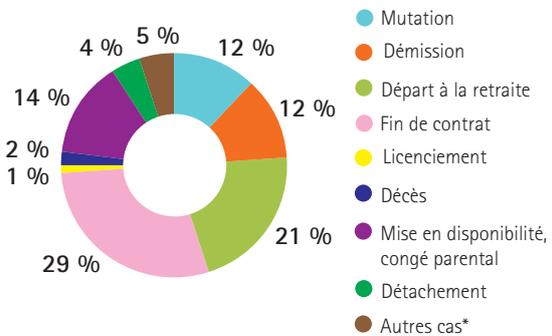
### LA RETRAITE REPRÉSENTE LE PRINCIPAL MOTIF DE DÉPART DES FONCTIONNAIRES

Le taux global des départs est relativement stable, soit environ 8,9 départs en cours d'année rapportés à un effectif de 100 agents sur emploi permanent (contre 8,7 en 2013).

La retraite demeure le principal motif de départ des fonctionnaires en 2015 à hauteur de 34 % (contre 30 % en 2013), suivi par la mise en disponibilité, ou congé parental à 24 %, puis par la mutation à 22 %.

Concernant les contractuels sur emploi permanent, on constate qu'un départ sur deux est lié à une fin de contrat et près d'un départ sur 10 est dû à une démission. Eu égard à la jeunesse de la population concernée, le départ en retraite ne concerne que très peu de contractuels, soit 4 % (contre 3 % en 2013).

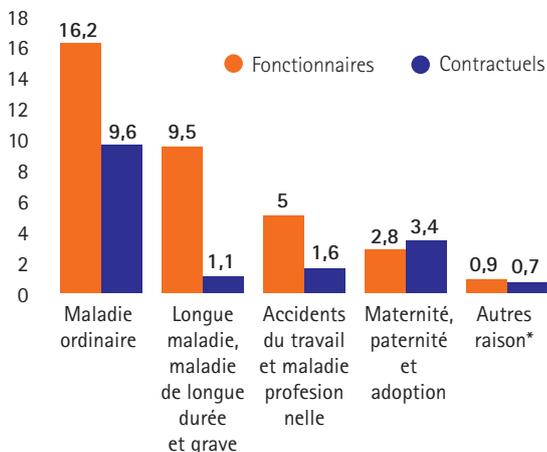
### Typologie des départs



\* Les « autres cas » regroupent la mise à disposition dans une autre structure, le congé formation, la décharge de service pour mandat syndical, la révocation, l'abandon de poste, etc...

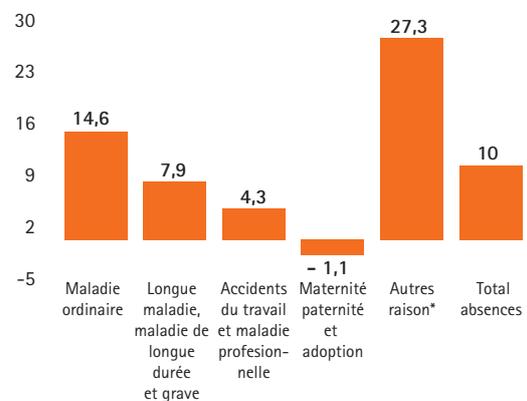
### UN NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE EN AUGMENTATION DE 10 % SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS PERMANENTS

#### Nombre moyen de jours d'absence par motif/statut



\* Autres raisons: absences pour formation particulière, concours et examens, événements familiaux, fonctions électives, comité des œuvres sociales, hors motifs syndicaux ou de représentation.

#### Évolution entre 2013 et 2015 du nombre de jours



En 2015, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé (hors maternité, paternité et adoption) s'établit à 31 jours pour les fonctionnaires et 12 jours pour les contractuels, soit 27 jours pour l'ensemble des agents sur emploi permanent (contre 25 jours en 2013). Le taux d'absentéisme global s'élève à 8,5 % (contre 7,7 % en 2013), avec comme principaux motifs d'absence la maladie ordinaire à 48 % et la longue maladie à 25 %. Le nombre de jours d'absence, tous motifs confondus, a augmenté de 10 %, avec une importante progression de la maladie ordinaire en volume (+ 14,6 %) et en durée (+ 2 jours).

Nombre moyen de jours d'absence par agent pour raison de santé (hors maternité, paternité et adoption)*						
	2015			2013		
	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
Communes, CCAS et CDE	31	13	27,5	28,8	11,3	25,2
Conseils départementaux	30,6	11	28,6	27	11	26
EPCI	26,5	8	23	22,8	7,5	19,3
OPH	31	20	31	29,7	7	29
Ensemble des collectivités	31	12	27	28	11	25

\* Le nombre moyen de jours d'absence est la somme des jours d'absence rapportée à l'effectif physique, le décompte est effectué en jours calendaires.

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL RECONNUS ET SURVENUS DANS L'ANNÉE

En 2015, 12055 accidents du travail imputables au service et au trajet\*\* ont été recensés pour l'ensemble de l'effectif (y compris sur emploi non permanent). Le taux d'occurrence s'élève à 7,7 %, soit 8 arrêts pour 100 agents\*\*\*. La durée moyenne d'arrêt en accidents du travail reconnus et survenus dans l'année s'établit à 29,6 jours par agents. Parmi ceux-ci, 81 % sont des accidents de service dénombrés particulièrement au sein des filières : technique (45 %), médico-sociale (13 %), animation (9 %) et administrative (8 %).

\*\* Y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

\*\*\* Pas de comparaison possible entre 2013 et 2015, car l'indicateur en question n'intégrait pas les agents sur emploi non permanent en 2013.

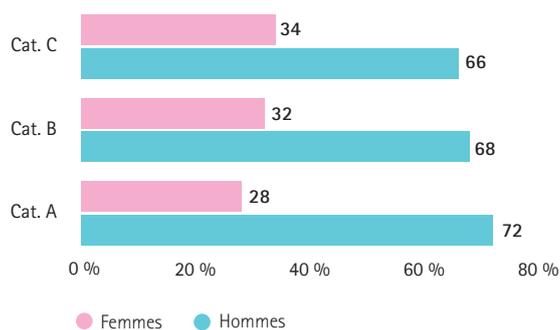
## LA DURÉE DE FORMATION DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT EST EN LÉGÈRE BAISSSE

49 % des agents territoriaux (y compris sur emploi non permanent) sont partis en formation au cours de l'année pour une durée moyenne de 2 jours par agent\*\*.

En effet, 77049 agents occupant un emploi permanent sont partis en formation au moins un jour dans l'année, dont 35 % sont des femmes.

58 % des agents sur emploi permanent sont partis en formation au moins un jour dans l'année pour une durée moyenne de 2,5 jours (contre 3 jours en 2013). Il est à noter que 50 % des formations organisées sont des formations statutaires (formation d'intégration, formations de professionnalisation), 35 % sont des formations de perfectionnement et 13 % sont consacrées aux préparations aux concours d'accès à la FPT et aux examens professionnels. Le coût de la formation s'élève à 325 € par jour de formation en 2015 contre 118 € en 2013.

### Répartition des départs en formation par genre



Indépendamment de la catégorie hiérarchique, les hommes se forment davantage que les femmes.

CIG petite couronne



CIG petite couronne Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région d'Ile-de-France  
1 rue Lucienne Gérard 93698 Pantin Cedex  
Tél. : 01 56968080 - Fax : 01 56968081 - www.cig929394.fr